

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2° Cette formation devrait être remplacée par une formation par compagnies sur la troisième compagnie, celle-ci restant en tête.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par la majorité de l'assemblée.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

— Le Conseil fédéral a désigné les officiers d'état-major fédéral qui ont à prendre part au rassemblement de troupes de cette année, et a autorisé le Département militaire à apporter de son chef les changements qui deviendraient nécessaires dans l'effectif des officiers. Nous donnerons dans notre prochain numéro la liste complète des états-majors appelés à ce rassemblement.

— Le Conseil fédéral a réglé pour cette année le service des aspirants à l'état-major du génie comme suit :

Les aspirants de 1^{re} classe à l'état-major du génie qui se trouvent à l'école de recrues de pontonniers à Brugg, devront, pour pouvoir être promus aspirants de 2^{me} classe, passer à l'école de recrues de sapeurs de cette année à Thoune.

Sur sa demande, un aspirant peut être dispensé de l'école de sapeurs de cette année, mais il doit y passer l'année prochaine, et ne pourra dans ce cas être admis que dans deux ans comme aspirant de 2^{me} classe à l'école centrale.

— M. le major fédéral *Leemann*, de Meilen (Zurich), ayant demandé sa démission de la place de directeur du laboratoire fédéral à Thoune, le Conseil fédéral l'a accordée en termes honorables et avec remerciements pour les services rendus.

M. Jacques *Stahel*, de Turbenthal (Zurich), lieutenant à l'état-major fédéral d'artillerie, a été nommé à cette place pour la période courante.

— La place d'adjoint au laboratoire fédéral de Thoune, avec un traitement annuel de fr. 2000, est mise au concours. Les postulants qui croient posséder les connaissances nécessaires pour cette fonction doivent envoyer, d'ici au 1^{er} juillet prochain, leurs offres de service au Département militaire fédéral.

— Le Conseil fédéral a approuvé l'organisation militaire pour le canton de *Soleure*, promulguée le 5 mars par le Conseil cantonal. Elle renferme 116 articles et deux articles de dispositions transitoires, et remplace l'organisation des 29 mai et 27 août 1852.

— Le bureau topographique a été transporté à Berne ; il y a dans les archives un exemplaire de la carte Dufour, collée sur toile ; cette carte a été placée dans la salle des conférences, au palais fédéral. Elle offre une image fidèle et remarquable de la surface de la Suisse ; elle a déjà fait, à Genève, l'admiration des visiteurs. M. le lieutenant-colonel *Siegfried* a été nommé provisoirement directeur de ce bureau.

— L'administration militaire fédérale a besoin pour cet été de 600 tentes-abri,

pour lesquelles il est ouvert un concours. Un modèle avec description et dessin sont déposés au bureau du commissariat supérieur des guerres, où les postulants peuvent en prendre connaissance.

— Le Conseil fédéral a augmenté le traitement du personnel de l'administration du matériel fédéral de la guerre.

Fribourg. — Voici le résultat des examens subis cette année par les recrues du canton sur l'écriture, la lecture et le calcul. Les examens ont porté sur 507 recrues.

Lecture. 8 recrues seulement ont eu la note 0 ; 21 la note 1 ; 29 la note 2 ; 135 la note 3 et 314 la note 4 soit la meilleure ; la moyenne est donc 3,43.

Ecriture et orthographe. 12 recrues ont eu la note 0, soit la moindre ; 28 la note 1 ; 31 la note 2 ; 198 la note 3 et 198 la note 4, soit la meilleure ; la moyenne est de 3,07.

Calcul. 37 recrues ont eu la note 0 ; 50 la note 1 ; 50 la note 2 ; 169 la note 3 et 221 la note 4 ; la moyenne approche de 3.

Le chiffre 12 était le maximum des points à obtenir dans les trois branches de l'examen ; la moyenne réalisée a été de 9,49.

Vaud. † Le 1^{er} juin est mort à Lausanne, après plusieurs années de maladie, M. le lieutenant-colonel Ch. Reynier, ancien commandant de la gendarmerie.

Elevé à Naples, où son père exerça les fonctions de gouverneur des Calabres, puis de directeur des postes et des forêts sous le roi Murat, il entra de bonne heure comme officier d'artillerie au service hollandais. Il revint en Suisse lors du licenciement des troupes suisses et succéda à M. Chappuis dans le commandement de la gendarmerie, poste qu'il occupa pendant de longues années, et qu'il remplit avec la droiture et la loyauté qui le caractérisaient à un haut degré.

M. Reynier était âgé de 72 ans et depuis longtemps vivait dans une retraite complète. (Patrie.)

— Le Conseil d'Etat a nommé :

MM. Bartré, Marc-Aug., à Aubonne, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite du 111^e bataillon.

Greyloz, E., à Ollon, lieutenant du n° 2 du 50^e bataillon.

Bourgeois, P.-F., à Courtilles, lieutenant du n° 4 du même bataillon.

Gétaz Alex., à Vevey, 1^{er} sous lieutenant des chasseurs de droite du 3^e bataillon de réserve cantonale.

Mermoud, C., à Ste-Croix, 2^e sous-lieutenant porte-drapeau du 70^e bataillon.

Fornallaz, Ch., à Avenches, capitaine aide-major du 112^e bataillon.

Mottaz, J.-P., à Lausanne, capitaine de chasseurs de droite du 2^e bataillon de réserve cantonale.

Laurent, L., à Fey, lieutenant du n° 3 du 26^e bataillon.

Dessous-l'Eglise, J.-Ant., à Prangins, lieutenant du n° 1 du 8^e bataillon de réserve cantonale.

Jaquier, J.E., à Prangins, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 12^e bataillon de réserve cantonale.

MM. Fornerod, Girard, à Avenches, capitaine des chasseurs de gauche du 112^e bataillon.

Vallotton, Marc-Georges, à Rolle, 1^{er} sous-lieutenant, centre n^o 2 du 7^e bataillon de réserve cantonale.

Nous adressons à nos abonnés de la Suisse, avec le présent numéro, le rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1864.

ANNONCES.

MISE AU CONCOURS.

Les postulants à la place vacante d'instructeur du personnel sanitaire (traitement fr. 2800), sont invités à présenter d'ici au 1^{er} juillet prochain leurs offres de service au Département soussigné.

Ils devront être capables d'instruire en langue allemande et française, et faire dans les intervalles des cours sanitaires le service médical dans les écoles militaires.

Les médecins qui voudraient se charger seulement de l'instruction en langue française, sont également invités à postuler.

Berne, le 9 juin 1865.

Le Département militaire fédéral.

Il vient de paraître :

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ARMES A FEU PORTATIVES

se chargeant par la culasse

(AVEC PLANCHE)

par

W. van BERCHEM,

lieutenant-colonel fédéral.

Paris, Ch. TANERA, éditeur.

Pour *l'Etranger*, en vente à Paris chez Ch. TANERA, éditeur, librairie pour l'art militaire, les sciences et les arts, rue de Savoie, 6.

Pour *la Suisse*, en vente à Genève chez Joël CHERBULIEZ ; à Lausanne chez DELAFONTAINE & ROUGE et chez MARTIGNIER & CHAVANNES ; à Neuchâtel chez DELACHAUX & SANDOZ ; à Berne chez DALP & JENT & GASSMANN.
